

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 04 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, et le quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCHE Christian, Maire

Présents : M. ROCHE Christian, Mme CHAZOT Catherine, M. DUMONT Éric, M. MARMEY Frédéric, Mme MOURIER-DUVIGNAUD Karine, Mme FAURIE Odile, M. CHASTAGNIER Guy, M. FOUREL Jean-Philippe, M. GACHE Raoul, Mme PANAYE Sylvia, M. NOUAILLE Olivier

Absents Excusés : M. SOZET Jacques, M. CROS Maxime, M. BERT Jean-Michel, M. OLLIVIER Frédéric,

Secrétaire de séance : Mme PANAYE Sylvia

M. SOZET J. a donné pouvoir à M. MARMEY F. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
M. CROS M. a donné pouvoir à Mme PANAYE S. pour voter en son nom au cours de cette réunion.
M. OLLIVIER F. a donné pouvoir à M. GACHE R. pour voter en son nom au cours de cette réunion.

Le maire ouvre la séance en souhaitant une bonne rentrée à tous les conseillers.

Mme FAURIE fait part d'une erreur dans le compte rendu du conseil du 17/07/15. Le nom de l'entreprise qui réalise des travaux agricoles se nomme Minodier et non Maisonneuve. Rectification faite le compte rendu du conseil municipal du 17/07/2015 a été approuvé.

DELIBERATIONS

A - Assistance à l'établissement de l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP)

Monsieur le maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres concernant la consultation pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rédaction de son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), ainsi que des diagnostics sur l'accessibilité de tous les bâtiments communaux.

Il précise que la commission d'appel d'offres, s'est réunie le 07/08/2015 et le 04/09/2015 à la salle communale de la mairie.

Après examen des propositions la commission a attribué le marché à BATISAFE LYON 24, rue Barrier 69006 LYON d'un montant total de 5800.00 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de la commission d'attribuer le marché à BATISAFE LYON 24, rue Barrier 69006 LYON d'un montant total de 5800.00 euros HT.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer le dossier de marché et toutes pièces se rapportant à la réalisation de cette opération.

B - Fabrication et de pose de menuiseries extérieures à la salle des jeunes

Le maire informe le conseil municipal de la vétusté des menuiseries de la salle des jeunes qui se situe dans un bâtiment communal.

Il présente le devis de M CAZAUX Thierry, artisan menuisier de Saint Symphorien de Mahun pour la réalisation de ses travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient le devis de M. CAZAUX Thierry, artisan menuisier de Saint Symphorien de Mahun pour les travaux de fabrication et de pose de menuiseries extérieures à la salle des jeunes pour un montant de 2210.00 euros HT.
- Charge le Maire de toutes les signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

C - Travaux à l'église de Préaux

Le maire rappelle au conseil municipal que des infiltrations d'eaux se produisent en cas d'intempéries, dégradant fortement l'intérieur de l'église et mettant en péril sa bonne conservation. Une consultation des entreprises a été lancée.

Après examen des propositions le maire propose au conseil de retenir :

- La proposition d'ERCM d'ANNONAY pour le remplacement des vitrages d'un montant de 29825 euros HT
- La proposition de la Sas du Val d'Ay – FEASSON de Saint Romain d'Ay pour les travaux de zinguerie d'un montant de 5366.00 euros HT.

Il précise que la commune s'est vue octroyer une dotation de l'Etat pour ces travaux d'un montant de 9922.75 euros dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux Année 2015 soit 25 %. Le solde de l'opération sera financé sur les fonds propres de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- retient la proposition d'ERCM d'ANNONAY pour le remplacement des vitrages d'un montant de 29825.00 euros HT, et celle de la Sas du Val d'Ay – FEASSON de Saint Romain d'Ay pour les travaux de zinguerie d'un montant de 5366.00 euros HT.
- Charge le Maire de toutes les signatures utiles à la réalisation de ces travaux.

Le conseil municipal charge le maire d'avertir l'Association du Patrimoine et de la Restauration de l'Eglise de Préaux que les travaux devraient être réalisés avant la mauvaise saison.

D - Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour l'opération Lire et faire lire – Année scolaire 2015-2016

Mme CHAZOT Catherine adjointe en charge des affaires scolaires expose l'opération « Lire et faire lire » au conseil municipal.

Elle précise qu'il s'agit de séances de lecture organisées en petits groupe une fois par semaine durant les TAPS (Temps d'activité périscolaires) dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. Des ateliers de lecture seront menés à titre gracieux par des bénévoles de ce dispositif, au sein de l'Ecole Publique de Préaux durant les TAPS avec pour objectif de favoriser la lecture, notamment auprès des publics jeunes.

Elle indique que la réalisation de cette opération nécessite la conclusion d'une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche (FOL). Elle indique que la participation de la commune est annuelle et forfaitaire à savoir 120 euros par an pour 3 classes pour l'année scolaire 2015-2016.

Le maire précise qu'il appartient au conseil municipal de bien vouloir en délibérer et l'autoriser à signer la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la convention avec la FOL dans le cadre de l'opération « Lire et faire lire » telle que présentée
- Autorise le maire à signer la convention et tous documents utiles à cette opération.

Mme CHAZOT précise au conseil que dans le cadre des activités périscolaires, la mairie recherche des personnes bénévoles voulant offrir une partie de leur temps libre aux enfants en intégrant l'équipe de « lire et faire lire » de Préaux.

E - Bâtiments communaux AH 63, 64 et 66 - Relevé mise au net des bâtiments, plans et coupe

M. le maire présente la proposition d'honoraires de M. Gérard MANTELIN concernant le relevé, la mise au net des bâtiments AH 63, 64 et 66 (salle des jeunes, et bâtiment Valayer), plans et coupe d'un montant forfaitaire de 1530 euros se décomposant comme suit :

- salle des jeunes, abri et WC n°66 p.
- petits bâtiments annexes n°63 et 64 750 euros
- logement communal n°66p (la vicairie) 780 euros

Ce relevé est nécessaire, en l'absence de plans des existants, afin d'engager une réflexion sur le devenir et l'aménagement éventuel ultérieur de ces bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve et retient la proposition d'honoraires de M. Gérard MANTELIN d'un montant forfaitaire de 1530 euros ci-dessus présentée.
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

F - Ecole Publique de Préaux – Activité piscine pour le cycle 2 et 3

M. le Maire présente au conseil municipal la demande et le plan de financement prévisionnel de Mme CURIE Isabelle, Directrice de l'Ecole Publique de Préaux concernant un cycle piscine pour les élèves du CP au CM2.

En résumé : l'école publique a obtenu l'accès à la piscine de Saint Vallier, Drôme, pour un cycle de 11 séances du décembre 2015 à mars 2016 pour 35 élèves cycle 2 et 3 (CP au CM2). Le coût prévisionnel total est de 3289 euros. Le plan de financement prévoit comme financeurs l'Association Ecole Plus de parents d'élèves 1469.50 euros, les parents 175 euros, l'OCCE 175 euros et la municipalité 1469.50 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'apporter son soutien financier d'un montant de 1469.50 euros pour 35 élèves pour le cycle piscine, activité enrichissante pour les enfants.
- Dit que le montant sera réajusté en fonction du nombre réel d'élèves participants
- Charge le maire de toutes les démarches et signatures utiles.

DIVERSES INFORMATIONS

a) Ecole Publique – divers

*** Nouvel ATSEM - Mme DACHIS Karine pour le cycle 1 (TPS, PS, MS et GS)**

Le maire précise que la commune a embauché au 31/08 un nouvel agent en qualité d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Mme DACHIS Karine de Saint Romain d'Ay pour travailler les matins en remplacement de Mme FAURE Hélène, et en complément de Mme BILLON Bernadette ATSEM pour aider l'enseignante de la classe de maternelle TPS, PS, MS et GS dont l'effectif est de 28 élèves à la rentrée.

*** Règlement intérieur des TAPs**

Mme CHAZOT Catherine, adjointe en charge des affaires scolaires, fait part au conseil du règlement intérieur qu'elle a préparé pour l'organisation des Taps. Le conseil approuve les termes de ce règlement qui sera transmis à tous les parents d'élèves.

b) Camion pizza au village – suite

Le maire informe le conseil que M. PUISSANT s'est rétracté pour installer un camion pizza place de l'église car son véhicule n'est toujours pas homologué, et laisse donc la place à un autre pizzaiolo (la commune ayant eu une seconde demande avant l'été).

Le maire précise qu'il a averti M. GAY du désistement de M. PUISSANT, mais M. GAY n'a pas encore pris de décision concernant son installation comme pizzaiolo.

c) Ouvrier communal

Le maire informe le conseil municipal que M. Laurent FONFEYDE n'a pas souhaité reconduire son contrat de travail au 1^{er} septembre. La commune recherche un nouvel agent en complément du poste occupé par M. Alexis BERT, de préférence éligible au Cui, dont le profil serait plus axé sur la maintenance des bâtiments et le bricolage d'intérieur.

d) L'Ardéchoise 2016 – copie du courrier de Gérard MISTLER Président de l'Ardéchoise

Le maire transmet au conseil une copie du courrier de M. Gérard MISTLER, Président de l'Association l'Ardéchoise de Saint Félicien qui sollicite la commune de Préaux afin de savoir si nous accepterions l'idée d'accueillir avec des bénévoles de la commune le passage des cyclistes le mercredi 16 juin 2016 dans le cadre du parcours « Ardèche Verte ». L'itinéraire en provenance d'Annonay traverserait Quintenas avant de grimper sur Préaux pour rejoindre le col de Juvenet et Saint-Félicien.

Le conseil municipal est favorable à cette idée mais ne peut organiser seul cette journée. Il charge le maire de solliciter les associations locales, l'école, la bibliothèque municipale pour savoir si des membres de leur association seraient prêts à participer à l'organisation de cette journée.

Le conseil municipal attend les réponses des associations pour prendre une décision définitive.

e) ADMR – information regroupement Association ADMR

Le maire fait part au conseil municipal du courrier d'information concernant le regroupement des associations ADMR d'ANNONAY/BOULIEU, ARDOIX, PEAUGRES, SATILLIEU, SERRIERES. Ce regroupement qui s'étend d'Annonay à Serrières est le troisième d'un redécoupage global des territoires d'intervention de l'ARDM. Un processus qui aboutira à fin 2016 au passage de 40 associations à 8 associations ADMR sur le département de l'Ardèche. A tout fin utile l'ADMR Nord Ardèche Rhône est joignable au 04.75.33.49.28.

f) AMF « L'appel du 19 septembre pour les communes de France »

Lemaire informe le conseil municipal que le samedi 19 septembre seront organisés des rassemblements à travers toute la France devant les mairies ou en des lieux emblématiques afin d'expliquer aux concitoyens les conséquences dramatiques de la baisse des dotations de l'Etat aux communes.

L'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche invite tous les maires ardéchois à se mobiliser avec force et à organiser dans leur commune une action symbolique et pédagogique à destination de la population.

g) **Divers**

- Le maire fait lecture au conseil du message de remerciement et du cadeau des nouveaux propriétaires du Cros Mme TOURNIER Aurélie et M. SERIKOFF Nicolas concernant les travaux réalisés au Cros (Enrochement, réfection du chemin, pose d'une grille de sécurité en dessus de l'enrochement).
Le conseil les remercie à son tour.
- Chemin rural Le casson : le maire informe le conseil qu'il souhaite renouveler le dialogue avec les propriétaires du Casson M. et Mme LAME-BRAND afin de résoudre le différend qui dure depuis plusieurs années concernant l'obstruction du chemin rural du Casson et du projet de déplacement de ce chemin.
- Mme FAURIE Odile fait part au maire des remerciements de M. et Mme TREMBLAY René pour son intervention pour le nettoyage de leur escalier extérieur qui donnent accès à leur habitation située au hameau de Seyaret.

Le conseil prend acte de toutes ces informations.

La séance est levée à 22 h 10

Le Maire : Christian ROCHE

